



Réf. : 2022-10-D-38-fr-3

Orig. : EN

Rapport du Président du Comité budgétaire des Écoles européennes sous la Présidence croate - Année scolaire 2021-2022

Approuvé par le Conseil supérieur des Ecoles européennes

Réunion des 6,7 et 8 décembre 2022 – Bruxelles (Hybrid)

Toute l'équipe de la Présidence croate tient à remercier chaleureusement les membres du Comité, les équipes et le personnel d'encadrement du Bureau du Secrétaire général, qui ont permis de mener à bien la tâche confiée à la Présidence pendant l'année scolaire 2021-2022. Nous adressons également nos remerciements les plus sincères aux équipes de traducteurs et d'interprètes, qui réalisent un travail remarquable pour conserver le multilinguisme du système, ainsi qu'aux équipes informatiques, sans lesquelles ce Comité n'aurait pas pu mener à bien son travail dans le contexte particulier de la pandémie pendant l'année scolaire 2021-2022, puisque toutes les réunions ont été organisées en ligne.

Selon les Règles de procédure, les principales responsabilités du Comité budgétaire sont les suivantes : (a) traiter toutes les questions budgétaires et financières et prendre des décisions à leur sujet dans le cadre du budget total approuvé par le Conseil supérieur ; (b) traiter les questions administratives et juridiques nécessitant une décision du Conseil supérieur et exprimer un avis à l'intention de ce dernier ; (c) définir les objectifs budgétaires généraux des écoles de type I et évaluer leur mise en œuvre par les écoles ; et (d) faire un rapport annuel au Conseil supérieur.

Dans ce cadre, pendant l'année scolaire 2021-2022, le Comité budgétaire s'est réuni les 9 et 10 novembre 2021 et les 9 et 10 mars 2022. La pandémie de Covid-19 a empêché la tenue de réunions en présentiel, mais la réactivité dont a fait preuve le Bureau du Secrétaire général pour déployer des outils de réunion virtuelle a permis au Comité budgétaire de se réunir à distance dans de très bonnes conditions.

Lors de ces réunions, le Comité budgétaire a passé en revue un grand nombre de questions et en a discuté. Les décisions et les résultats de ces discussions sont présentés dans les documents produits par le Bureau du Secrétaire général (2021-11-D-17 et 2022-03-D-10).

1. Le Comité budgétaire a mené à bien son travail habituel de préparation des décisions du Conseil supérieur :

- Approbation de la Politique de formation en matière de Soutien éducatif et d'Éducation inclusive dans les Écoles européennes. Le Comité budgétaire a souligné que les impacts financiers sont neutres concernant les budgets 2021 et 2022.
- Avis favorable à l'octroi de la décharge au Secrétaire général, en tant qu'ordonnateur des Écoles européennes, et aux Conseils d'administration pour leurs responsabilités respectives dans la mise en œuvre du budget 2020.
- Il a pris note du rapport d'activité annuel du Secrétaire général pour l'année 2021 et du rapport d'activité annuel du BSG pour l'année 2021.
- Avis favorable sur la proposition de Plan pluriannuel du système des Écoles européennes pour 2022-2024, sur le Plan annuel 2022 pour le BSG et sur le Plan informatique pluriannuel pour les Écoles européennes pour 2022-2026.
- Avis favorable pour l'avant-projet de budget pour 2023.
- Avis favorable sur les rôles, les tâches et le cadre de travail des psychologues dans les EE afin que les futurs postes de psychologues soient inclus dans les limites globales des créations de postes PAS, sur la base de l'augmentation estimée du nombre d'élèves.

- Avis positif sur la proposition de « Cadre de politique de bien-être des élèves des Écoles européennes » et les recommandations du groupe de travail « Politique de protection de l'enfance ».
- Il a soutenu la proposition d'inscription des élèves ukrainiens dans le système EE.

2. Initiatives et résultats de la Présidence croate dans le domaine de compétence du Comité budgétaire

La Croatie a poursuivi le travail entamé par la précédente Présidence française. En ce qui concerne la priorité accordée à la structure administrative et financière des Écoles européennes, une importance particulière a été accordée à l'élaboration du 2e Plan pluriannuel des Écoles européennes, à la révision de l'Accord de partage des coûts et des mesures « Attractivité » pour les membres du personnel enseignant, et un travail supplémentaire a été effectué visant à centraliser certaines activités et simplifier des procédures.

Résultats :

- Le travail du groupe de travail « Simplification » s'est poursuivi.
- Le Plan pluriannuel du système des Écoles européennes - 2022-2024 a été adopté.
- Le Règlement financier a été approuvé.
- La procédure harmonisée pour le remboursement des émoluments nationaux du personnel détaché auprès de l'École européenne de Munich a été approuvée.
- La procédure d'évaluation des membres de l'encadrement intermédiaire des écoles a été approuvée.

La Présidence croate tient à remercier très sincèrement tout le monde pour le soutien et la coopération pendant son année de Présidence.

La Croatie souhaite beaucoup de succès à la Présidence irlandaise.

Katarina Grgec

Avis du Comité budgétaire

Le Comité budgétaire a pris note du rapport et a remercié la Présidence croate pour le très bon travail accompli et a demandé au Conseil supérieur de l'adopter.

Avis du Conseil supérieur

Le Conseil supérieur a pris acte et approuvé le rapport du Président croate du Comité budgétaire pour l'année scolaire 2021-2022.